

L'ETHNOLOGIE A STRASBOURG

**DOCUMENTS DE RECHERCHE**

DE L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE  
DE STRASBOURG

**IV**

**FIGURES DE SERVITUDE**

**LES PETITES SERVANTES A KAËDI (MAURITANIE)**

par **CAMARA Ousmane**

Université des Sciences Humaines  
22, rue Descartes 67084 STRASBOURG CEDEX

**1995**

## AVANT-PROPOS

*Maccudo ko maccudo tan* “l'esclave demeure esclave”.

Cette assertion haalpulaar signifie d'une manière catégorique l'immutabilité de la situation “d'esclave”. En fait malgré l'abolition de l'esclavage, dans certaines zones de l'Afrique noire le contenu de l'esclavage demeure très ancré dans les mentalités, dans les vécus quotidiens et dans la langue. C'est ainsi que ce travail se veut une contribution à la réflexion sur l'évolution de l'esclavage. Par souci de rigueur il m'a semblé important de limiter ce travail à un cadre précis d'enquête. Mon terrain est Kaédi, ville mauritanienne située sur la rive droite du fleuve Sénégal. Cette ville, dont la population estimée (en 1987) à 23195 habitants est composite du point de vue ethnique, et on peut observer une certaine distribution ethnique et castale selon les quartiers. C'est surtout le cas des quartiers les plus anciens comme *Tulde* et *Gurel Sage*, où se remarque d'ailleurs plus de cohésion sociale si bien que les changements socio-culturels y sont plus lents. Le quartier Gattaga, situé au cœur de la ville, peut cependant constituer une exception. Bien qu'il soit l'un des quartiers les plus anciens, il a la spécificité de renfermer les différentes ethnies (haalpulaar<sup>1</sup>, soninke, maure, wolof et bambara) selon des proportions différentes et les changements s'y font plus rapidement que dans les autres quartiers. Il semble être le centre, non seulement du point de vue géographique, mais aussi par rapport aux modèles sociaux. C'est pourquoi il peut être important de situer une analyse dans ce quartier.

Je ne cache pas le fait que si j'ai pensé réfléchir sur ce qu'on y appelle le phénomène *korgel*, c'est-à-dire la situation et le statut des filles (issues de familles d'origine esclave) qui sont placées comme “petites servantes”, dans des familles dites *rimbe*<sup>2</sup> (libres), c'est parce que j'ai

---

<sup>1</sup> *Haalpulaar* : ce terme désigne une population de tradition agricole, qui constitue la majorité des habitants de la région du Fouta Toro (*Fuuta Tooro*, la moyenne vallée du fleuve Sénégal, s'étendant sur le territoire des républiques de la Mauritanie et du Sénégal). Le terme signifie littéralement “parlant peul (*pulaar*)”, et souligne donc que les Haalpulaar partagent la même langue avec le vaste ensemble ethnique ouest-africain des Peuls (*Pullo*, plur. *Fulbe*). Haalpulaar est synonyme de “Toucouleur”, le terme de l'administration coloniale et de la tradition ethnographique française. Les Haalpulaar se désignent aussi comme les “habitants du Fouta Toro” (*Fuutanke*, plur. *Fuutankoobe*).

<sup>2</sup> Pour la transcription des termes haalpulaar, j'ai suivi l'orthographe récemment mise au point et généralement adoptée dans les ouvrages de linguistique et d'anthropologie. Voici les principales caractéristiques de cette transcription. Pour les voyelles nous avons cinq brèves : *i*, *u*, *e*, *o*, *a*, et cinq longues : *ii*, *uu*, *ee*, *oo*, *aa*. En ce qui concerne le système des consonnes, plus complexe, on notera particulièrement les signes correspondant aux occlusives glottalisées : *b*, *d*, *ʄ*; pour les nasales, *ny* note une palatale et *ŋ* une vélaire.

remarqué que le même phénomène se développe parallèlement chez l'ethnie soninké, plus importante par le nombre dans ce quartier que les Haalpulaar. Cependant mon enquête, encore préliminaire, est restée limitée au groupe haalpulaar. Il importe aussi de souligner que le cadre d'enquête est essentiellement un milieu citadin. Ce qui ne peut pas manquer de réduire l'importance du phénomène que j'étudie, en ce sens qu'une enquête sur les villages des environs de la ville où les rapports traditionnels sont plus vivants, aurait peut-être révélé d'autres figures de servitude.

---

On se souviendra que *c* occlusive palatale sourde, et *j* occlusive palatale sonore correspondent, dans les transcriptions francisées (en usage pour les noms de lieux et de personnes) respectivement à *thi* et *di*, ainsi *Ceerno* "Thierno", *Jallo* "Diallo".

## Le phénomène *korgel*, un mode d'exploitation moderne ?

“L'esclavage a laissé, jusqu'à aujourd'hui, des traces profondes, des préjugés tenaces, des séquelles d'exploitation à peine surmontés, qui témoignent de l'enracinement et des fonctions de cette institution dans la société pré coloniale.”

C. Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, 1986, p. 66.

On ne peut prétendre s'interroger sur l'évolution de l'esclavage, même si c'est à partir d'un cas, sans nourrir cette réflexion des éléments de l'histoire de cette réalité. Les documents historiques nous permettent de dire, à la suite de Boubacar Barry, que, dans la région de la Sénégambie, dans laquelle est compris l'espace de notre étude, la traite négrière a renforcé le degré de servitude dans les rapports entre hommes libres et esclaves<sup>3</sup>. Le travail servile permettait, selon le même auteur, à l'aristocratie *toorodo*, dernier pouvoir dans cette région qui a été soumis par l'autorité coloniale, de se dégager des activités de production et de se consacrer entièrement à la politique, à la razzia où à l'exégèse des livres saints, d'entretenir les corps sociaux nécessaires à sa domination et à la perpétuation de celle-ci<sup>4</sup>.

Au sud de la Mauritanie, l'importance du problème de l'esclavage semble liée à l'existence de vastes domaines cultivables et au fait qu'une ville comme Kaëdi était un point important de troc où Maures, autochtones et coloniaux ajoutaient à l'échange des marchandises celui des hommes. Il est intéressant d'avoir une idée assez claire sur cette période, pour peut-être, mieux comprendre la dynamique interne de l'évolution de l'esclavage dans cette région où la notion d'esclavage renvoyait à deux situations nettement distinctes : l'esclavage de traite et l'esclavage de case. Ce dernier a le plus subsisté parce que plus subtil et donc mieux toléré. On peut appliquer à notre région le constat que faisait l'administrateur Michel Perron à propos d'une autre région de l'Afrique occidentale : “avec notre venue, la paix une fois imposée à tous, l'esclavage de case

---

<sup>3</sup> B. Barry, *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Traite négrière, Islam, conquête coloniale*. Paris : L'Harmattan, 1988, p 357.

<sup>4</sup> B. Barry, *op. cit.* p 173.

subsista seul, et encore non plus en droit, mais seulement en fait et sous des formes plus ou moins déguisées”<sup>5</sup>. D'ailleurs les figures de servitude dont je traiterai ici semblent plus liées à cet esclavage de case, interne aux castes qui régissent l'organisation sociale haalpulaar.

Avant d'entrer dans la description des faits qui nous intéressent plus particulièrement, et pour situer les différents milieux dont il va être question, il est nécessaire de présenter un bref tableau de l'organisation des castes. A Kaëdi, chez l'ethnie haalpulaar, qui constitue la majorité de population, nous avons une stratification sociale comprenant trois ordres, entre lesquels se regroupent les différentes castes :

- les *Rimbe* (hommes libres) : avec les *Toorobbe* (marabouts), les *Sebbe* (guerriers), les *Jaawambe* (conseillers et courtisans dans les cours royales) et les *Subalbe* (pêcheurs).

- Les *Nyeenybe* (laudateurs, divertisseurs et détenteurs de professions manuelles) : avec les *Maabube* (tisserands), les *Waylube* (forgerons et bijoutiers), les *Sakkeebe* (cordonniers et savetiers), les *Lawbe* (constructeurs de pirogues et boisseliers), les *Wambaabe* (guitaristes et chanteurs) et les *Awlube* (griots généalogistes).

- les *Maccube* (hommes de statut servile) : avec les *Halfaabe* (esclaves proprement dits, dépendants de leurs maîtres), les *Sootibe* (rachetés), qu'il faut distinguer des *tajbe boggi* (“ceux qui ont brisé leurs chaînes”, se sont libérés eux-mêmes), et des affranchis, les *daccanaabe Allah* ou “libérés pour Dieu”. On entend aussi le mot *Jiyaabe*, qui désigne les esclaves, synonyme plutôt de *Halfaabe* mais qui s'emploie aussi au sens de *Maccube*.

Pour définir la position de cette catégorie des *Maccube* (esclaves) on peut relever que la conscience populaire les désigne sous le vocable *majjube* (personnes “égarées”, qui ne retrouvent plus leurs chemins)<sup>6</sup>.

Ils sont devenus esclaves à la suite d'un rapt, ou après une défaite lors d'une guerre. Au fil du temps ils ont formé un groupe qui peut être considéré comme à la fois un ordre, caractérisé par un statut social, et une caste, du fait que les personnes le constituant partagent la même condition sociale.

Dans le milieu haalpulaar, la diversité des souches ethniques des esclaves se traduit par la diversité de leurs noms patronymiques<sup>7</sup> : *Joop*,

---

<sup>5</sup> M. Perron, “Recherches sur toutes les survivances d'esclavage domestique ou de servage en pays Sénoufo.” *Bulletin de l'Agence Générale des Colonies*, 287 (26<sup>e</sup> année), février 1933, pp. 282-291 (p 283).

<sup>6</sup>Y. Wane, *Les Toucouleur du Fouta Tooro (Sénégal). Stratification sociale et structure familiale*. Dakar : I. F. A. N, 1969, 227 p. (p. 67).

<sup>7</sup> Dans toute la région existent des noms “de famille”, ou plus exactement transmis en ligne paternelle, en assez petit nombre pour chaque ethnie. On explique que les esclaves

*Njaay, Loom* sont de souche Wolof; *Keebe, Tunkara, Kamara*, (Soninké); *Baa, Dembele, Ja, Jallo, Soh* (Haalpulaar); *Faal, Hameyti, Jaabi, Jaani, Si* (Maure). Ces esclaves étaient une composante importante de la population et appartenaient à plusieurs maîtres, qui étaient des ordres *rimbe* et *nyeenybe*.

Depuis plusieurs années, différents facteurs ont rendu la proportion des esclaves moins importante. Dans le milieu haalpulaar on considère, comme on vient de le voir, qu'il y a eu des maîtres qui ont volontairement renoncé à leurs esclaves, les ont "libérés pour Dieu", c'est-à-dire gratuitement (*d'accanaabe Allah*). Et puis existent des esclaves révoltés (*tajbe boggi* "ceux qui ont brisé leurs chaînes"), dont la libération n'est d'ailleurs toujours pas reconnue par les anciens maîtres, et ceux qui se sont rachetés (*soottiibe*), leur maître ayant consenti à les libérer pour un prix convenu. Ces deux derniers cas semblent s'être développés après qu'il y ait eu la reconnaissance de l'autorité coloniale qui, en Mauritanie, a dans un premier temps manifesté, selon le sociologue F. de Chassey, la volonté de "protéger les paysans sédentaires contre les nomades, les marabouts contre les guerriers, et, quoique plus timidement, les tributaires contre les ordres nobles, les gens serviles et castés contre leurs maîtres" <sup>8</sup>.

D'après les sources orales, l'esclavage aurait été légalement aboli à Kaédi après le bombardement de la ville par le colonel français Archinard, en 1891. Selon les témoignages recueillis, ce dernier a décrété que tout habitant de cette ville était libre, et que désormais aucune personne ne pouvait appartenir à une autre. L'on se rappelle<sup>9</sup> que ce jour plusieurs esclaves de l'ethnie soninké ont quitté la ville, tandis que quelques esclaves ont signifié qu'ils ne pouvaient pas partir parce qu'ils avaient fondé des foyers. En réalité, d'après les sources écrites, en 1901, il y a eu une circulaire officielle du gouvernement général qui a supprimé le droit de suite - ou droit pour le maître de récupérer les captifs en fuite; et en 1905 (seulement !) une autre sur la traite des esclaves (décret du G. G. du 12 décembre 1905)<sup>10</sup>. Ces mesures de l'autorité française auront certes des effets sur cette institution, mais ne la feront pas du coup disparaître.

---

prenaient les noms de leurs maîtres. Un nom d'origine wolof, par exemple, chez une famille d'esclaves haalpulaar, laisse supposer qu'à l'origine le maître était wolof.

<sup>8</sup> F. de Chassey, "L'évolution des structures sociales en Mauritanie de la colonisation à nos jours" in : CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES SUR LES SOCIETES MEDITERRANNEES. CENTRE D'ETUDES D'AFRIQUE NOIRE. *Introduction à la Mauritanie*. Paris : C.N.R.S., 1979, 421 p. (pp. 237-238).

<sup>9</sup> Diarno Dia, source orale.

<sup>10</sup> F. de Chassey, *Mauritanie 1900-1975. De l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre Maghreb et Afrique noire*. Paris : Anthropos, 1978, 479 p. (p 61).

L'administration française, en fait, était surtout soucieuse de ne pas provoquer des révoltes en bouleversant une institution qui faisait profondément corps avec l'organisation sociale indigène. La distinction élémentaire que faisait cette administration entre traite des esclaves et captivité de case traduit ce fait. "Les captifs de case posaient les plus graves difficultés aux établissements français, les recevoir sans les distinguer de ceux de la traite ou ceux nouvellement réduits à cet état, soulevait non seulement un problème de propriété vis-à-vis des maîtres, mais surtout atteignait la structure sociale des populations"<sup>11</sup>. Dans son rapport daté de juin-septembre 1906, l'administrateur Deherme s'exprime en ces termes : "l'esclavage est l'assise fondamentale de la société noire. Y porter atteinte brusquement, c'est perturber la société dans ses profondeurs, c'est nous attirer au lieu de la confiance, la haine des peuplades."

En Mauritanie l'esclavage a continué d'être vivant à la fois au niveau des mentalités et des pratiques quotidiennes. Ce qui peut d'ailleurs expliquer qu'en 80 ans plusieurs abolitions successives aient eu lieu :

- de facto, avec la colonisation française en 1904;
- de droit, avec le décret colonial de 1905;
- en 1961, suite à la ratification de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'O. N. U. et au fait que la nouvelle constitution instaure l'égalité de tous les citoyens devant la loi;
- et tout récemment, en juillet 1980, le gouvernement mauritanien du colonel Haidallah a dû reconnaître la nécessité de proclamer une nouvelle abolition de l'esclavage à l'échelle de toute la Mauritanie, décision entérinée par une ordonnance du 9 novembre 1981.

Cette dernière abolition, qui a été cette fois qualifiée d'"effective et définitive", découlait des vives protestations du mouvement El Hor : "homme libre", mouvement de libération des Haratins face à la vente en 1980 d'une esclave sur le marché d'Atar. Cependant, le gouvernement prévoyait l'indemnisation des maîtres. Le changement de cap a été ainsi voulu sans collision d'autant que même si, l'esclave a tiré la conséquence de l'évolution sociale en rompant unilatéralement avec la dépendance, la mentalité collective, elle, n'a pas varié quant aux conceptions profondes. Selon Lovejoy : "la permanence de l'état d'esclave est encore attestée aujourd'hui dans les sociétés bamana, soninke, maninka, tamasheq, maure, fula, futanke, etc., de la zone Sahel soudanienne."<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> F. Renault, *L'Abolition de l'esclavage au Sénégal. L'attitude de l'administration française. 1849-1905*. Paris : Société française d'Histoire d'Outre-Mer, Geuthner, 1972, 107 p. (p 16).

<sup>12</sup>C. E. Lovejoy, "Slavery in the Sokoto Caliphate" in : *The Ideology of Slavery*, C. E. Lovejoy, ed. Beverly Hills : Sage, 1981.

A Kaëdi, bien que la plus grande part du contenu concret de l'esclavage ait disparu, il reste dans la tête des gens de ce milieu, qui continuent d'appeler "esclaves" (*Maccube*) les descendants d'esclaves. N'oublions pas que la captivité de case a été ignorée par la colonisation et par les gouvernements indépendants. Il y a beaucoup à dire sur certaines pratiques qui se développent actuellement dans cette ville, où l'éducation que reçoit le descendant d'esclave permet difficilement une réelle émancipation, surtout que l'agencement des castes en ordres tend aujourd'hui à se transformer en une structure de classes sociales. A Kaëdi existe et se développe une pratique consistant à placer des jeunes filles dans des maisons. Cette pratique est appelée "phénomène *korgel*". De quoi s'agit-il ?

Nous sommes en présence d'une pratique qui tend à devenir une institution, et qui conserve plusieurs traits de l'esclavage. Le mode de gestion des petites filles servantes qu'on appelle précisément *korgel* (diminutif de *kordo* qui veut dire "esclave") est quelque peu original. Ces jeunes filles sont issues des familles d'origine esclave, et sont placées généralement dans des familles d'ordre *rimbe* (libres) et quelquefois dans d'autres d'ordre *nyeenybe* (castés mais libres).

C'est une sorte de contrat qui aboutit au placement de la *korgel* comme servante dans une des familles citées. La famille d'origine esclave donne son enfant à la famille libre.

Sur le plan social nous avons quelques ambiguïtés quant à la traduction de ce fait. Les concepts de *jogaade* et *nehde* (respectivement "avoir" et "éduquer"), qui le désignent en pulaar, sont localement traduits par les individus et souvent même par les rédacteurs juridiques des coutumes par le verbe français "adopter". L'"adoption" coutumière se présente généralement dans le cas où un ménage n'a pas d'enfants; il reçoit alors un ou plusieurs enfants qui lui sont "donnés", en général par une famille proche (un frère, une sœur, etc.). Cette sorte d'adoption n'a pas les caractères de l'adoption du droit civil français : elle ne suppose pas que les liens avec les parents naturels soient rompus, et à proprement parler elle ne crée même pas de nouvelle parenté, puisque l'enfant adoptif n'hérite pas, ne porte pas le nom de ses parents adoptifs. Mais dans la vie quotidienne l'enfant adoptif est traité et se considère comme l'enfant de ceux qui l'ont adopté. Malgré l'impossibilité où il est d'hériter (en vertu de la loi musulmane), les parents adoptifs peuvent de leur vivant lui faire une donation, et même leur réserver des biens par testament. Cette institution crée donc une véritable relation d'intimité entre parents et enfants adoptifs, qui sont traités comme les véritables enfants de la famille. Cela est bien différent de ce qui se passe habituellement pour la *korgel*, qui comme on le verra, n'est pas traitée à l'égal des enfants de la famille.

La situation des figures de servitude à Kaëdi est très complexe suivant les cas. Tantôt nous sommes en présence de rapports déterminés simplement par des logiques économiques : les familles des descendants d'esclaves sont, à de rares exceptions près, pauvres. Tantôt un mélange de déterminants économiques et culturels : au niveau culturel il y a une idéologie de supérieur et d'inférieur par la descendance qui est une tentative de cloîtrer les descendants d'esclave dans la situation d'infériorité. Ce déterminant paraît en dernière instance plus significatif puisque les descendants d'esclaves développent un ensemble d'actes et de gestes traduisant l'infériorité. Il est révélateur que la majorité d'entre ceux qui ont réussi économiquement cherchent à se marier avec des filles de descendance libre, donc hors de leur caste, ou hors de l'ethnie haalpulaar (en général avec une fille de l'ethnie maure et de couleur blanche).

Toutefois, il existe des exceptions à ce lien entre l'ascendance servile et la situation de petite servante. En effet on peut actuellement trouver quelques petites filles qui vivent la situation de la *korgel* et qui proviennent des familles *dimo*; mais ce sont des familles toujours très pauvres, et les exemples n'en sont pas nombreux. Dans la majorité des cas, les petites servantes sont issues des familles d'origine esclave ayant eu dans le passé des rapports avec les familles où elles sont placées.

Ces dernières recrutent de plus en plus, à tel point qu'il y a actuellement des demandes au niveau de familles qui ne sont pas d'origine esclave, mais qui sont pauvres quand même (et cela explique l'exception qu'on vient de mentionner).

### **Le recrutement de la *korgel***

A vrai dire la procédure du recrutement de la *korgel* est très complexe et se fait de différentes manières. La famille d'origine libre peut déléguer une personne pour signifier à sa place à la famille de la *korgel* qu'elle aimerait accueillir chez elle leur fille en qualité de sa propre fille : *wonndude* (littéralement "être avec quelqu'un"; autrement dit la *korgel* est gardée par le maître). Autre possibilité, une personne de la famille "demandeuse" (généralement la mère de famille) peut se déplacer pour parler directement avec la famille de la *korgel*, ou bien écrire une lettre. Cependant la procédure-lettre, parce que rencontrant souvent la méfiance des parents de la *korgel*, est moins utilisée. On ne l'utilise que si on a déjà préparé la famille de la *korgel* à cette demande c'est-à-dire qu'on leur a donné à plusieurs reprises quelque chose (nourriture, vêtements, argent) ou, pour reprendre l'expression locale qui

comprend un curieux emprunt au français, *soosde*: (“mettre de la sauce” avec l'idée de corrompre par l'argent ou d'autres biens).

Dans cette affaire il semble que l'accord des parents de la *korgel* s'explique par deux raisons :

- d'abord, demander à une famille avec qui on a des liens sociaux (qu'on connaît) un enfant pour le garder à la maison, l'élever, est culturellement chose admise et acceptée. S'il y a des parents naturels il y a aussi des parents par des liens sociaux, à l'exemple du fait qu'on doit considérer l'ami du père comme un père, qui doit participer à l'éducation des enfants de son ami;

- ensuite refuser ce genre de demande serait une façon de remettre en cause les liens susceptibles d'exister entre ces familles.

J'ajouterais une troisième raison non moins importante et qui consisterait à dire qu'après les effets de dissuasion (moyens matériels), il devient difficile pour la famille de la *korgel*, qui redoute les calomnies, d'opter pour le refus. En effet il arrive qu'à la suite d'un refus (ce qui se produit pourtant de temps en temps) la famille “demandeuse” dise : “quand il a été question de notre aide matérielle, elle (la famille de la *korgel*) n'a pas refusé”. La misère conduit à ne pas hésiter à “compromettre” la liberté de sa fille en la confiant en échange de quelques aides matérielles.

Le placement de la *korgel* a donc des implications, qu'il importa d'analyser.

La *korgel* placée dans la famille du “maître” devient théoriquement la “fille de la maison”, autrement dit la fille adoptive du maître. Aussi, elle se trouve entièrement sous l'autorité et la responsabilité de cette famille. Elle ne peut aller visiter sa famille d'origine qu'avec la permission de sa nouvelle famille, à laquelle elle doit soumission et dévouement. La *korgel* ne change pas de nom de famille, elle conserve celui qu'elle a hérité de son père naturel. Elle n'hérite pas du maître, qui néanmoins peut décider avant sa mort de lui faire des dons (mais ces dons restent modestes, bijoux, vêtements, un peu d'argent - à ma connaissance ils n'atteignent jamais la valeur de la donation importante que peut recevoir une “vraie” fille adoptive, à qui il arrive par exemple qu'on laisse une maison, ou même la totalité du capital).

Il faut remarquer qu'à tout moment les parents naturels de la *korgel* peuvent exiger le retour de leur fille, ce qui peut avoir lieu lorsque les deux familles entrent en hostilité, rarement à la suite des plaintes de la *korgel*.

## **Place de la *korgel* dans sa nouvelle famille**

Généralement issue d'une famille d'origine servile, la *korgel* entre, à l'âge de quatre ou cinq ans environ, dans la maison de son "maître" : *jogiid'o mo o* (celui auquel elle est soumise) à la suite de la procédure assez délicate que nous avons expliquée plus haut : la famille d'origine libre demande à la famille de la *korgel* de la lui donner : *hokkude* (donner). La *korgel* est ainsi "placée" dans la famille du maître.

Par rapport aux enfants de la famille, le déroulement de sa vie est spécial. Ses préoccupations apparaissent dictées par les tâches domestiques. Le langage quotidien qu'elle perçoit est fait de commandements et d'impératifs.

### **Le travail à domicile**

Le travail à domicile réservé à la *korgel* rappelle celui de la bonne de maison, avec comme différence que la domestique est rémunérée et bénéficie d'un temps libre comprenant ses heures de repos.

Pour la *korgel*, le travail ne cesse pour ainsi dire jamais et il va du lever du soleil à la dernière vaisselle du soir. Il lui faut avoir lavé les ustensiles ayant servi au dernier repas du soir (*hiraande*) pour aller se coucher. Parmi les membres de la famille, c'est la *korgel* qui doit se lever la première. On tolère quelquefois qu'elle se lève après le père et la mère de famille. Elle est sur pied pour défaire les "couchettes" (terme qui désigne les lits, les nattes, et tout emplacement aménagé pour dormir) et les lits des enfants.

Après ce premier travail, il faudra préparer le petit déjeuner afin que les enfants n'arrivent pas en retard à l'école. Et puis balayer la maison, nettoyer quelquefois les douches et les cabinets, aller au marché avant de s'attaquer à la cuisine pour le repas de midi. Il ne faut pas non plus oublier de passer les tout petits dans la baignoire, les amuser et veiller à ce qu'ils ne pleurent pas.

Après le repas de midi, c'est en général à la *korgel* de faire le thé, car selon la famille : "elle le fait mieux, et les autres enfants de la famille ne savent pas le faire".

Le soir venu, la *korgel* range tout ce qui traîne dans la maison, c'est-à-dire les objets utilisés durant la journée et qui sont éparpillés à l'intérieur dans tous les sens. Son travail se termine par la préparation des lits en pensant qu'elle refera les mêmes gestes le lendemain.

Parmi les tâches réservées à la *korgel*, il faut mentionner le rôle qu'on lui fait jouer de dire les choses gênantes, impolies, qu'on oserait pas dire soi-même, par exemple de chercher querelle, ou de dire des paroles blessantes à un hôte de la famille qu'on voudrait bien voir partir. Les maîtres ne peuvent lui dire eux-mêmes qu'il est de trop; on le fait dire à

la *korgel*, et cela sera mis sur le compte de sa grossièreté native d'esclave...

### **La *korgel* face à la sexualisation du travail**

Il est tout à fait entré dans les mœurs que la jeune Haalpulaar "de bonne naissance" et fière ne doit pas faire les travaux réservés au sexe masculin, même si de temps en temps la famille déroge à cette règle lorsqu'elle n'a pas le choix. Cette différenciation paraît normale compte tenu de la sexualisation des tâches et des comportements dans ce milieu. Pourtant le conditionnement et l'éducation de la *korgel* semblent ignorer cette réalité à la limite banale. Il est socialement comme normal que la *korgel* s'associe à des garçons de la famille pour certains travaux jugés masculins à l'exemple des travaux champêtres. Qu'on me permette de dire que tandis que la *korgel* considérera cela comme normal, la fille de naissance libre y verra une dépréciation de sa personne, car la "masculinisation" par le travail de la fille est signe de son asservissement. Un travail dur n'est pas compatible avec les mains lisses. Là les mains rugueuses et les mains lisses sont des signes non pas simplement d'une condition sociale aisée mais de l'asservissement ou du non asservissement. Ce critère semble être la conséquence d'un ancien rapport social où l'esclave faisant des travaux durs avait physiquement une peau plus rugueuse. On entend parler de *juude maccudo*: "mains d'un esclave"; *geenol maccudo*: "nuque d'un esclave"; *dadorde maccudo*: "taille d'un esclave". Ce sont là trois parties du corps qui, selon le Haalpulaar, permettent de faire les travaux durs.

Des exemples traduisant la rencontre de deux catégories sexuées de travaux chez la *korgel* peuvent être cités, exemples qui nous permettront de saisir l'évolution sociale en cour. L'action de porter unealebasse sur la tête, pourtant geste qui était considéré comme féminin, est perçue aujourd'hui par les filles comme une chose vulgaire, bien incapable de répondre esthétiquement à la galanterie d'une jeune fille qui redoute que ses cheveux ne prennent la forme d'un *jappeere* (le tapis utilisé pour le portage à dos d'âne), autrement dit s'aplatissent. Ce travail est laissé à la *korgel* dont la tête en *jappeere* devient un élément encore distinctif à l'égard des autres filles. Ce sont donc des gestes qui, désormais dépréciés socialement, sont du coup réservés à la *korgel*.

### **Le discours vis-à-vis de la *korgel***

Il y a des mots et expressions qui indiquent la spécificité de la situation de la *korgel*. A vrai dire le suffixe *-ngel* qui dans la langue sert à former le diminutif est devenu socialement très chargé. Il permet de

différencier *bi galle* : “enfant de la famille” de *bingel galle* : “petit enfant de la famille”, et ce dernier terme est employé pour parler de la petite servante. Nous avons une distanciation qui est sous-entendue par le martèlement sur le diminutif. Quand on dit à un Haalpulaar *ko bingel galle*, ce dernier sait que *-ngel* exclut “mon propre enfant”, car il n'est pas compatible avec *biyam* (*yam* qui marque “à moi”). Du coup l'attention est attirée de manière subtile sur la différence entre les *bibe galle* : “enfants de la famille” et la *korgel*.

Face à ce langage qui met à l'écart la *korgel* qu'on avait pourtant, lors du recrutement, promis de considérer comme une fille de la famille, il en est un autre qui veut lui faire accepter l'idée que le travail manuel est sa principale et unique vertu. L'intelligence n'est pas le propre génie de la *korgel* : *korgel alaa hakkille*. L'assimilation de la *korgel* est une fiction qui ne trompe personne. D'ailleurs il arrive, à la suite des plaintes de la *korgel*, que sa famille d'origine la reprenne, ou bien qu'elle fasse des remontrances à la famille “adoptive”.

Le langage tenu à l'endroit de la *korgel* résume une tentative de la famille de “modeler” cette jeune fille qui à partir de quatre ans déjà ne communique avec les autres qu'à travers des commandements : “fais ça”, “apporte ça”, etc.

Par le rapport à la *korgel*, la famille essaye de reproduire l'ancien rapport du maître à l'esclave. La *korgel* ne satisfait pas seulement par le travail qu'elle fait, mais elle permet aussi au maître, qui redoute d'échouer devant les critères de supérieur et d'inférieur définis par la société moderne, de renouer avec la fierté de se sentir supérieur au moins à quelqu'un qui lui appartient et vis-à-vis duquel il met une distance. Il est bon de signaler que la place de la *korgel* dans la famille fonctionne comme une sorte de vie à la fois écartée et intégrée à la vie de la famille. Ce ne sont pas les mêmes lois qui sont appliquées aux enfants de la famille qui lui sont appliquées à elle. Par exemple j'ai remarqué que les limites de certains interdits sociaux n'étaient pas les mêmes suivant qu'il s'agit de la *korgel* ou des enfants de la famille. S'ils ne font pas leurs prières à l'heure, ils font généralement l'objet de remontrances de la part des parents, alors que pour la *korgel* il est très difficile d'entendre des remarques de ce genre, on dira même en plaisantant *kord'o alaa ko wadata juulde* : “une esclave n'a pas besoin de prier”. On part ainsi d'un cas pour généraliser car *kord'o* ici a la valeur d'une catégorie. On n'hésite pas non plus simplement à faire croire à la *korgel* que son paradis dépend du “maître” (par manière de remontrance, un maître mécontent du travail de sa *korgel* pourra lui dire : *aljannama koy juud'am woni* “ton paradis est entre mes mains”, autrement dit : attention, si tu me désobéis tu iras en enfer).

On peut aussi remarquer que la *korgel* n'est pas sensibilisée à l'éducation des bonnes "manières" de paraître devant autrui, autrement dit les gens extérieurs à la famille.

Entretenir la distance par rapport à *korgel* est une façon de se démarquer du groupe de provenance de celle-ci, dont on tient à se différencier moralement et physiquement. La *korgel* est pour ainsi dire "vomie" quand elle manifeste une quelconque velléité d'identification aux autres membres de la famille : *ada nanda e yimbe !* "tu veux ressembler aux gens !". Les fautes ou erreurs commises par la *korgel* ne sont pas perçus comme simples erreurs de sa part mais comme relevant de sa nature de *kord'o* : "esclave" : *ko hakkile kord'o*, littéralement "esprit d'esclave". On pense que ce caractère naturel, cet esprit de l'esclave est marqué principalement par la stupidité. Du reste la famille est persuadée que même en prenant de l'âge la *korgel* ne peut être rusée (au sens d'intelligence) : *hakkille kord'o mawnata* "l'esprit d'un esclave ne mûrit pas".

En plus de ces différentes affirmations tendant à enfermer la *korgel* dans ce qu'on considère être sa "vertu", autrement sa disponibilité à servir et à travailler, une autre forme d'expression la frappe : au niveau de l'habillement, la *korgel* est le réceptacle de la friperie de la maison. Les habits usés par les enfants de la famille lui sont de fait octroyés; et quand la mère de famille décide de lui payer des habits neufs, ce sont les tissus qu'on qualifie de *nibbid'di* : "ternes" et de basse qualité.

A son état sont toujours associés à la fois des traits somatiques (laideur, lourdeur...) et des traits de caractère (bêtise, paresse, sournoiserie...). A l'intérieur de la famille on entend quotidiennement dire : *kord'o yood'ataa* : "la femme esclave ne peut être jolie", *kord'o ne fuuyi* : "la femme esclave est grossière".

Son absence totale d'élégance distingue à première vue la *korgel* des autres enfants de la famille. Il est significatif que la *korgel* devient complexée les rares fois où elle s'habille élégamment. On lit un étonnement moqueur sur le visage des autres enfants, qui paraissent étonnés, comme s'ils voulaient rappeler ce qu'on leur a fait admettre : *korgel alaa ko sinkotoo*, "la *korgel* n'a pas besoin de paraître".

Ce sont là des mécanismes d'intériorisation de l'infériorité que le maître utilise pour exercer sur la *korgel* ce que Pierre Bourdieu appellerait "la violence symbolique".

### **La *korgel* et l'enseignement**

J'ai fait, en 1990, un petit sondage sur la scolarisation des *korgel* dans l'un des sous-quartiers (Gattaga-I) qui constituent le quartier central

(Gattaga) de la ville de Kaëdi. Seules ont été prises en compte les familles haalpulaar de ce sous-quartier (qui abrite aussi des familles soninké, wolof et maures); parmi les *korgel*, seules ont été considérées les filles d'âge scolaire, d'origine esclave, et dont les familles n'habitent pas la ville (si les familles habitent la ville, la tendance à exploiter la petite servante se trouve atténuée).

Les résultats de cette enquête sont présentées dans le tableau suivant :

castes ou ordres des familles adoptives	n'ont jamais fréquenté l'école	ont fréquenté l'école et en ont été retirées en cours d'études par leur patron	fréquentent encore l'école	TOTAL
<i>Toorodo</i>	28	3		31
<i>Ceddo,</i> <i>Jawando,</i> <i>Cuballo</i>	2	10		12
<i>Nyeenybe</i>		6	1	7
<b>TOTAL</b>	30	19	1	50

D'après ce tableau, nous lisons un faible taux de scolarisation. Sur cinquante *korgel* observées, à peu près deux tiers n'ont jamais fréquenté l'école. Cela est considérable sachant que même sur l'autre tiers, seulement une *korgel* continue de fréquenter l'école, puisque les dix-neuf autres ont déjà abandonné l'école.

La seule *korgel* qui continue à fréquenter l'école est dans une famille appartenant à l'ordre *nyeenybe*. Parmi les trente qui n'ont jamais fait l'école, vingt-huit sont dans des familles *toorodo* où seulement trois filles ont fréquenté l'école et ont par la suite abandonné. Ce qui nous amène à dire que ce milieu est plus conservateur, sachant les restrictions qui frappent le *maccudo* pour son accès à l'école. Aussi la raison pourrait être qu'avant l'école coloniale, les *Toorobbe* avaient le monopole de la connaissance à travers l'enseignement coranique. Plus que les autres castes des ordres *rimbe* et *nyeenybe* ils continuent de nourrir le sentiment que la connaissance, donc l'école est leur domaine privé. Ils essayent ainsi d'en écarter les autres. Ce qui est relativement facile en ce qui concerne la *korgel* qui est sous leur "tutelle".

La *korgel* permet au de *Toorodo* de préserver son *toorodaagu* (caractère spécifique au *toorodo*) en limitant au maximum son contact avec les travaux manuels.

Dans les familles *toorodo*, nous retrouvons de loin le plus grand nombre de *korgel*. Avant l'abolition officielle de l'esclavage, cette caste avait un plus grand nombre d'esclaves. D'une certaine manière elle prolonge cette situation dans la société actuelle.

On pourrait montrer à travers *L'Aventure Ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane que le plus grand nombre parmi les premiers habitants qui ont été à l'école coloniale est issu de la caste *toorodo* : la majeure partie des noms d'instruits cités dans ce roman, à l'instar de celui de Samba Diallo, est de cette caste.

Selon la politique coloniale, l'instruction était d'une manière générale réservée aux fils de chefs. En 1924, la scolarité est rendue obligatoire pour ces derniers : "Mais puisque nos moyens actuels ne nous permettent pas encore d'atteindre la masse et restreignent nos efforts à une minorité, choisissons judicieusement cette minorité (...). Considérons l'instruction comme une chose précieuse qu'on ne distribue qu'à bon escient et limitons-en les effets à des bénéficiaires qualifiés. Choisissons nos élèves tout d'abord parmi les fils des chefs et des notables. La société indigène est très hiérarchisée. Les classes sociales sont nettement déterminées par l'hérédité et la coutume. C'est sur elles que s'appuie notre autorité dans l'administration de ce pays, c'est avec elles surtout que nous avons un constant rapport de service. Le prestige qui s'attache à la naissance doit se renforcer du respect que confère le savoir." (Circulaire Carde, 1924)<sup>13</sup>. La signification de cette circulaire annonce la disproportion actuelle de la représentation des castes dans la sphère de l'instruction, dont une des conséquences est de préserver la distinction traditionnelle entre les castes n'ayant pas beaucoup de contacts avec les travaux manuels (instruites) et ceux qui en ont.

L'idée que le travail manuel est avilissant et le besoin de commander font que le *toorodo*, même capable de payer une bonne de maison, fait recours à la petite *korgel* dont le travail non seulement n'est pas rémunéré mais donne aussi un prestige social. Parfois, en plus de la *korgel* nous trouvons dans quelques familles une bonne de maison qui partage avec elle l'ensemble des travaux domestiques. Mais la *korgel* parce que considérée comme intégrée dans la famille fera les tâches "réservées", comme les commissions spéciales de la famille ou la garde des enfants par exemple. Il est difficile de trouver une famille *toorodo* qui n'a pas une petite *korgel*. Ce qui explique que ces familles sont les plus nombreuses dans notre échantillon.

Chez les castes *nyeenye*, nous notons que le phénomène est moins important, et toutes les "petites filles" ont au moins accédé à l'école. D'ailleurs l'une d'entre elles continue ses études. Cette dernière

---

<sup>13</sup> Citée par F. de Chassey, *op. cit.*, p. 122.

contrairement aux quarante-neuf autres filles fait souvent des déplacements pour voir sa famille d'origine. Il est probable que l'instruction de ces filles dépend de beaucoup de leur famille d'origine, puisque les vingt qui ont au moins fait l'école partent souvent ou quelquefois en *njillu* ("rendre visite" à sa famille, avec l'idée de vacances) chez leurs familles d'origine. Tandis que rares sont les filles parmi celles qui n'ont jamais fait l'école qui partent voir leurs familles d'origine.

On peut penser que les familles d'accueil de ces filles ne font pas d'efforts pour leur scolarisation. Mais une enquête complémentaire serait ici utile pour le préciser, car l'on peut se demander si ce n'est pas la même chose pour les enfants de familles d'origine esclave restés chez eux.

Dans ce petit échantillon figure un autre cas qui mérite une analyse. Je l'appellerai Mariam. A plusieurs reprises, on m'a raconté que cette Mariam a abandonné l'école, d'une manière inexplicable, ou du moins mystérieuse. Selon nos informateurs la jeune Mariam était une fille très douée dans les études, qui s'est réveillée un bon matin et a abandonné l'école. Sûrement, à ce que disent les gens, son "maître" en a-t-il été le responsable en jetant à la pauvre fille un mauvais sort. Du coup ils ajoutent, avec un air désolé, que même si le "maître" n'avait pas jeté ce mauvais sort, on devait arriver à cette situation : ils posent la question de savoir s'il est envisageable qu'une personne d'origine servile soit au premier rang de la hiérarchie sociale. La position des personnes par rapport à ce cas trahit bien une contradiction comprise entre un souci d'équité et la peur d'inverser l'ordre social établi, où il est assigné au descendant d'esclave de jouer les derniers rôles. L'intelligence de la jeune Mariam ne pouvait certes qu'émerveiller, parce que vécue dans la société comme une exception qui confirmerait la stupidité de tout descendant d'esclave. Le prétendu sort jeté par le maître doit être obligatoirement selon la société la seule raison de l'abandon; autrement dit la société reconnaît que c'est au seul maître que cet abandon est profitable. A vrai dire la société elle-même est inconsciemment complice du geste du "maître". On est bien convaincu que l'aboutissement inéluctable de la scolarité d'une *korgel* est l'abandon, et cette conviction est la marque que la société a assimilé les clichés négatifs attachés à la *korgel*.

### **Rapport entre la famille adoptive et la famille d'origine de la *korgel***

Il aurait pu être intéressant de poser certaines questions aux familles d'origine des *korgel*. Mais comme je l'ai souligné plus haut, pour la majorité des différentes *korgel* observées, leurs familles d'origine n'habitent pas la ville de Kaédi. Elles sont dans des villages relativement

reculés par rapport à la ville et parfois sur l'autre rive du fleuve. Ce qui semble indiquer des liens traditionnels entre ces familles d'origine esclave et celles d'origine libre. Souvent les familles haalpulaar habitant Gattaga ont leurs villages d'origine à la campagne. Ils continuent à s'identifier à ces villages, et ils vont généralement y chercher leurs *korgel*.

Le concept de *nulande* ("faire venir" quelqu'un, en déléguant une personne auprès de la famille) est ce qui indique que la famille d'origine libre se tourne dans la majeure partie des cas vers son village d'origine pour avoir une *korgel*. Cela suppose que les anciennes relations continuent. Les enquêtes ont montré que les familles d'origine libre considèrent que les familles d'origine des *korgel* leur appartiennent : *ko horbe aamen* ("ce sont nos esclaves"). Elles reconnaissent bien quelques changements, mais pour elles ces changements ne peuvent renverser définitivement *ko yiyfam wadi* "ce que le sang a fait". En vérité cet ordre établi par la naissance se nourrit actuellement du fait qu'il y a une forme de reproduction de la hiérarchie des castes sous forme de classes sociales, où les individus d'origine esclave ont difficilement accès à l'économique. Ainsi sont-ils amenés à continuer de dépendre de leurs anciens maîtres. Il n'est pas rare de voir les parents naturels de la *korgel* se déplacer pour visiter la famille "adoptive" de leur fille. Occasion de ramasser de la friperie, quelques sous et surtout un peu de nourriture pour leur famille au village. Il arrive que les parents eux mêmes ne retournent plus au village et s'installent définitivement dans la famille de l'ancien maître. La famille de l'ancien maître peut elle aussi de temps à autre envoyer un colis au village à l'intention des parents de la *korgel*, qui dans de telles conditions continuent de se soumettre à l'ancien maître.

### **La *korgel* et la relation matrimoniale**

Dans un milieu où le célibat est un scandale social, nombreuses sont les *korgel* qui grandissent en restant célibataires. Une *korgel* qui atteint le seuil de l'âge socialement requis pour se marier et qui ne se marie pas ne scandalise guère. On dira : *ko kordo* "c'est une esclave". Plusieurs d'entre elles font des enfants hors du mariage en restant dans leurs familles "adoptives". La censure sexuelle semble moins pesante sur elle que sur les autres filles de la famille, du moins nous devrions dire tout se passe comme si certains déboires étaient permis de temps en temps, et que la famille adoptive préférerait cette situation au fait que la *korgel* ait un mari avec qui elle vivrait à l'extérieur de la concession du maître. Nous avons rencontré quelques cas dont les "adoptants" nous ont laissé entendre que ces *korgel* devenues femmes avaient "comme une sorte de peur de se

marier"; certains ont dit : "elles ne veulent pas se marier, les gens n'y peuvent rien".

Pour ces filles restées dans leurs familles "adoptives" et qui ont eu des enfants en dehors du mariage que deviennent leurs enfants ? Ils restent généralement dans la maison des adoptants de leurs mères, même si leurs pères géniteurs conservent le droit de paternité. Dans ce milieu le "bâtard" est toujours à la charge de la mère, jamais du père qui craint le regard méprisant de la société; mieux quand le père a dans la tête l'idée que cet enfant réussira difficilement dans la vie, pour lui la solution est souvent de disparaître.

Il revient donc à la famille adoptive d'exercer l'autorité sur les enfants. Généralement les garçons restent dans la famille, alors que les filles connaissent souvent une nouvelle destination; tantôt données aux enfants de la famille adoptive qui auront fondé des foyers, tantôt "prêtées" à des familles d'origine libre et amies. Pourquoi les filles quittent-elles leur mère ? Il semblerait qu'elles sont plus sollicitées, car dans ce milieu les travaux domestiques sont essentiellement féminins; aussi les garçons bénéficient de plus d'indépendance, ce qui leur donne d'ailleurs la possibilité d'avoir un contact avec l'extérieur. S'ils continuent à travailler pour le compte de la famille où ils sont nés, ils peuvent néanmoins faire de petits métiers modernes comme la mécanique, les bricolages permettant de nourrir des projets de mariage, d'avoir une autonomie relative. Autonomie relative, puisque nombre d'entre eux laissent aux "maîtres" le choix de décider de la destination de leurs gains.

### **Comment se reproduit et se maintient la situation-*korgel***

Nous avons vu qu'à l'intérieur de la famille de l'ancien maître plusieurs comportements et attitudes négatives frappent la *korgel*. Ce qui n'est pas sans influencer sur la personnalité morale et psychologique de cette dernière. Façonnée, conditionnée et n'ayant plus de contact avec sa famille d'origine, elle est fondamentalement obligée de rester dans la dépendance de sa famille adoptive qui l'a exercée à la soumission : *kordowaawaa jogaade hooremum* ("l'esclave ne peut pas être responsable d'elle-même"). A vrai dire, la famille adoptive enseigne suffisamment à la *korgel* la dépendance à son égard. Cela se matérialise le jour où celle-ci se marie. La famille adoptive prend en charge les frais du mariage, et organise un grand festin pour signifier l'intégration sociale de la *korgel* qui à cet instant fatidique de la "séparation" est "traitée" comme les filles de la famille, en bénéficiant d'un mariage pompeux. Soulignons quand même que contrairement aux mariages de la bonne société, pour ce

mariage l'on se passe d'avertir beaucoup de gens. Les invitations habituelles des personnes des villages environnants, voire d'horizons encore plus lointains, sont hors programme. Le cérémonial de *yetude*: "louer quelqu'un", n'est pas comme de coutume réalisé à l'intention de la mariée, mais à l'intention du maître qui, selon les griots, n'aurait pas eu besoin de faire tout ceci pour que la société sache son rang social; entendez rang différent de celui de la mariée. Une étude sur le renversement de la procédure et des comportements lors du mariage de la *korgel* en parallèle avec le mariage habituel, pourrait montrer bien des différences. C'est une fête qui, dans son allure grandiose, trahit des insuffisances. L'ordre des sept jours de noces n'est pas respecté. Tantôt il est renversé, tantôt il la durée des festivités est écourtée. L'essentiel est que la *korgel* se souvienne du "maître".

C'est une séparation illusoire puisque la fille de la *korgel* reviendra un jour reprendre la place de sa mère. Ainsi se crée un cycle qui va de la *korgel* à sa fille. N'oublions pas non plus que si la *korgel* divorce, elle ne rejoint pas sa famille d'origine mais bel et bien sa famille adoptive. Ses enfants peuvent être donnés aux enfants de sa famille adoptive, comme leur mère l'a été à la mère de ces derniers. Tout se passe comme si les enfants de la *korgel* n'étaient pas socialement nés pour deux raisons au moins :

- la progéniture de la *korgel* peut être "utilisée" par sa famille adoptive comme une sorte de possession; ce qui dans cette société devrait normalement revenir aux parents naturels;

- la famille d'origine de la *korgel* est remplacée par la famille du maître en toute médiation sociale puisque, en cas de son divorce par exemple, c'est elle qui intervient directement.

A l'occasion de la fête des noces de la *korgel* on danse, on chante en chœur, mais l'inconscient à travers un lapsus nous ramène à la dure réalité. Si un individu absent au début de ces festivités pose une question comme celle-ci :

- *ko woni ?* : "pourquoi tout ce remue-ménage?"

On lui répondra :

- *an dey hay dara a tinata ! ko o korgel* : "tu es dépassé par les événements ! c'est une esclave"

Voilà, le nom est ressuscité, ce un nom qu'on s'était promis d'oublier pour la circonstance. Ce n'est donc pas la fille d'un tel, mais la *korgel kaari*: "la servante d'Untel ou d'Unetelle". Dans ce cas, sur le plan social, on renverse la liaison consistant à ce qu'un enfant se reconnaisse à travers son père. L'esclave est la possession d'une famille qui fonctionne comme sa garantie et de ce fait a tous les droits sur lui.

## A propos de la révolte de la *korgel*.

De plus en plus nous rencontrons des *korgel* qui prennent conscience de leur servitude et se révoltent contre les “maîtres”. Cette prise de conscience naît généralement suite à la découverte par la *korgel* (qui espère pourtant faire rêver de jeunes amoureux) qu'elle ne peut entrer en compétition face à la galanterie des filles de la maison. Elle est trop prise par le travail qui “endurcit les muscles”, rend la peau rugueuse et du coup démoralise toute ses velléités de séduction, car elle ne captive pas l'attention des jeunes gens qui sillonnent les maisons à la découverte de ces *balli daadi e kecci*: “peau douce et jeune”. Ce retard, la *korgel* essaye de le rattraper en se donnant la liberté de sortir, sans la permission de sa “maîtresse”<sup>14</sup> et avec des allures de coquette. La maîtresse étant obligée de se débrouiller seule à l'occasion des sorties renouvelées de la *korgel* interdit à cette dernière toute sortie en rappelant qu'elle est sous son autorité. Mais le séjour dans cet espace où le travail est absent et où se découvre les choses extérieures au carcan de la maison, donne subitement à la fille des ailes devenues difficiles à arracher. Le conflit est de plus en plus net entre la “maîtresse” et la *korgel*.

La révolte de la *korgel* qui a été accueillie chez le “maître” à l'âge de quatre ans environ est d'abord, je pense, essentiellement liée à la découverte de son corps. C'est la période de compétition : *jolde* (“entrer”, au sens de “pénétrer au centre de la place où se tiennent les joutes poétiques des adolescents”, c'est-à-dire se distinguer, se faire remarquer), avec un attachement formidable aux soins du corps. La *korgel*, handicapée par un travail qui ne finit qu'au dernier repas du soir, commence à demander d'avoir les mêmes parures par exemple que les filles de la maison, sous peine de bouder toute la famille. Sa colère est rapidement transférée sur les petits enfants de la maison : *so sukaabe ngoyii, korgel galle weltaaki* (“si les petits enfants de la maison pleurent, c'est que la *korgel* n'est pas contente”). Ce proverbe signifie que la meilleure manière de juger de l'extérieur si la *korgel* est en bons termes avec sa maîtresse, c'est de demander si les enfant de la maison pleurent souvent. La *korgel* fâchée contre la maîtresse s'en prend aux petits enfants de celle-ci.

Le deuxième catalyseur de cette révolte est un contact avec l'extérieur, précisément avec le *cukaaku* (“jeunesse”). Ce contact le

---

<sup>14</sup> Nous parlons de maîtresse puisque du point de vue travail elle dépend directement de la mère de maison qui est responsable des travaux domestiques. Mais quand il s'agit de maison, nous devons parler de maître pour ne pas entrer en contradiction avec la réalité culturelle. Ici la résidence est patrilocale.

“maître” l’a toujours évité en fermant les portes de l’école, en limitant strictement les sorties de la fille et en la préservant de toute attention extérieure par le contrôle de son paraître (les habits ternes). Mais bien des *korgel* familiarisées désormais avec l’extérieur s’insurgent contre les volontés des maîtres. Quelques-unes encouragées par leurs familles d’origine retournent chez ces dernières; d’autres désapprouvées par les leurs tentent des fugues et se réfugient dans d’autres familles. Néanmoins plusieurs d’entre elles restent dans leurs familles “adoptives” sous le coup de la menace ou du bâton. Ces révoltes sont aujourd’hui très fréquentes et il est important de prêter attention à la nouvelle place de la *korgel* dans sa famille “adoptive”. Est-ce là le fruit de l’évolution économique ou du changement des rapports entre maître et *korgel* ?

### **La réaction de la famille du maître face à la révolte de la *korgel***

La réaction du maître face à la révolte de la *korgel* est de menacer celle-ci de la renvoyer au village, chez ses parents naturels. Cela signifie que le maître veut jouer la carte des mirages de la ville. Habitée au cadre de la ville hésite, la *korgel* à retourner au village. Le maître peut aussi passer par des punitions sévères : la *korgel* est celle qui est appelée *baaba galle*: “l’âne de la maison”. Cette qualification a un double sens. Elle signifie que la servante doit faire sans distinction tous les travaux de la maison comme l’âne que l’on considère comme apte à servir dans tous les travaux. On dit, que de par sa nature, l’âne ne doit refuser aucune besogne, si impossible qu’elle soit. Nous avons un deuxième sens qui renvoie au fait que l’âne est associé par une sorte d’harmonie aux coups de bâtons. Ce qui veut dire simplement que le maître peut user de la violence pour ramener la servante à la raison. Il n’est pas rare de voir associés tous les membres de la maison pour donner une correction à la *korgel*. Au coups s’ajoutent une violence du ton. Toute la famille utilise un vocabulaire ayant trait à la mort : *hande min mbarmaa* (“aujourd’hui on te tue”). Ce sont là deux moyens utilisés par la famille du “maître” pour convaincre la *korgel* de rester dans les limites du rôle qui lui est attribué, c’est-à-dire celui de servir.

Mais comme l’usage de la violence devient de plus en plus injustifiable, d’autres moyens de retenir la *korgel* ont actuellement cours. La “responsabilisation” de la servante, qui serait plutôt sa mystification en est un.

### **Mystification de la *korgel***

Par "responsabilisation" nous entendons tous les procédés mis en œuvre pour que la *korgel* ait l'illusion d'avoir un poids dans la famille. Dans une maison par exemple où la mère de famille s'adonne à une activité rémunératrice, la *korgel* assume la fonction du bras droit, et même monte elle aussi une petite activité à la fois parallèle et incluse dans celle de sa "maîtresse". J'utilise les termes de parallèle et incluse car on donne à la *korgel* le sentiment que cette petite activité lui appartient, alors que le revenu appartient à la maîtresse : elle empoche une maigre somme qu'elle dépense en une journée avec la fierté de se sentir supérieure aux enfants de la famille, qui ne se privent pas de lui demander des sous. C'est bien là une naïveté car tous les enfants continueront à lui donner des ordres. Des situations conflictuelles bien significatives naissent en ce moment entre la *korgel* et les enfants. Il faut simplement citer le fait qu'à la suite du refus de la *korgel* de donner son argent, les enfants l'attaquent verbalement en rappelant qu'elle n'est pas de la famille et qu'elle restera toujours une servante.

Investir la *korgel* dans le commerce est monnaie courante. Il suffirait de parcourir les routes reliant certaines villes pour trouver des jeunes filles au service d'une femme tenant un restaurant à la sortie d'une ville, où des taxis collectifs s'arrêtent pour permettre leurs passages de se restaurer avant de continuer leur voyage. A y regarder de près, on se rend compte que ce sont des *korgel*. Ces petites filles sont dans, dans le meilleur des cas, exploitées, et au pire, commercialisées sexuellement. Certaines langues racontent que leurs expériences sexuelles débutent chez la maîtresse, qui les prépare en enfonçant d'abord un doigt dans leur sexe, ensuite deux doigts, ensuite trois et ainsi de suite, pour juger de leur capacité de pouvoir accueillir un homme dans un lit. C'est une défloration par le doigt. On dit que les gérantes de restaurants sont des spécialistes de cette pratique. On voit qu'il existe d'autres figures de servitude. Nous avons là une figure sexuelle qui mérite une enquête minutieuse.

### **A propos de quelques cas d'intégration réussie**

Il serait faux de considérer que l'ensemble des filles dans la situation de *korgel* est l'objet d'une utilisation servile. Nous avons observé des situations de placement où la *korgel* bénéficie du même traitement que les enfants de la famille adoptive, ce qui se matérialise à travers quelques faits sur le plan social.

Le premier de ces faits concerne le nom. Il est significatif de voir que sur le plan social il est attribué dans ce cas à la *korgel* le nom patronymique de sa famille adoptive, alors que dans la majorité des cas le nom de naissance reste. Ce processus amène à l'oubli de l'origine de la

*korge1* et par là même à l'effacement de la différence entre celle-ci et les membres de la famille du "maître". Rappeler que la *korge1* n'est pas réellement la fille de sa famille adoptive déclenchera dans ce cas une colère. Pour la famille c'est une manière d'établir la différence qui maintient la *korge1* dans la situation d'étrangère. Le qualificatif de *korge1* disparaît et dans la famille les enfants qui sont sensibles aux positions de leurs parents, présentent la fille comme une sœur de mêmes parents naturels qu'eux. La *korge1* jouit de l'affection de la famille.

La disparition du nom patronymique que la *korge1* a hérité de ses parents naturels au profit de celui de sa famille "adoptive" constitue une phase de *rimd'innde*: "rendre libre". La famille "adoptive" s'arrange aussi pour trouver à la *korge1* un mari parmi des hommes issus des castes socio-professionnelles, choix qui permet de faire oublier son origine servile. Ces castes deviennent une sorte de passerelle puisqu'elles sont comprises comme libres mais touchent directement aux castes serviles de par leur position dans le milieu de la hiérarchie des castes. Elles sont moins élevées. Il est quasi impossible qu'une *korge1* "adoptée" par une famille *tooroodo*, épouse un *tooroodo*. Dans ces cas, au niveau de la hiérarchie sociale, le souci de "pureté du sang" est constant, faisant qu'avant que la *korge1* ne parvienne à faire son entrée dans une caste élevée, il faut qu'elle passe par celles moins élevées et qui constituent les premiers échelons. Le processus d'ascension sociale peut s'étaler sur plusieurs générations. D'une manière ou d'une autre, il est nécessaire de contracter un mariage avec un homme non servile, car dans ce milieu ce sont les hommes qui transmettent le sang et la pureté de la caste. Après seulement, on devrait pouvoir réaliser le cheminement de son intégration; encore faut-il que la conscience populaire oublie. Le passage donc par les castes socio-professionnelles est un passage vers un rapprochement et une intégration à long terme du rang social de la famille "adoptive". Celle-ci aura fomenté un détour dont le sens est de préserver la pureté de son sang en effaçant toute possibilité d'y reconnaître de la souillure. Dans les coulisses, j'ai été informé sur des cas de ce genre, mais d'après les informateurs ce sont "des choses qui ne se disent pas". Il s'agit de cas d'ascension sociale par le transfert des individus d'une caste à une autre. Passer d'une caste inférieure à une caste supérieure est une promotion sociale, qui permet aux individus de changer de statut, car chaque caste définit un statut social propre aux individus qui la constituent.

Mais cette ruse, aussi efficace qu'elle pourrait paraître, ne fait pas disparaître systématiquement l'origine servile, au moins pour la mère *korge1*; seuls ses enfants au contraire en seront bénéficiaires de par leur père, et de par le temps. L'usure du temps ne permet pas aux nouvelles générations de connaître les failles des généalogies. L'existence de cette

volonté de manipulation est signe d'une certaine considération de la *korgel* en faveur de laquelle la famille "adoptive" fait une infraction en bouleversant la caractéristique d'hérédité garante de l'adhésion au lignage. La conservation justement du lignage se fait en partie par la limitation des intrus.

Dans ces cas, on peut voir la *korgel* bénéficier d'un certain accès à l'héritage. L'affirmation faite plus haut selon laquelle la *korgel* n'hérite pas de sa famille "adoptive", reste vraie, mais n'exclut pas une marge de manœuvre en faveur de celle-ci. Il arrive que les "parents adoptifs" aient laissé un testament écrit, ou verbal par lequel ils signifient l'octroi de quelque chose de leurs biens à la *korgel*. Qu'elles soient écrites ou orales ces volontés sont respectées, car on pense que ne pas les respecter c'est attirer la malédiction sur soi et sur tous ses proches.

Les testaments sont cependant choses rares d'autant que l'opinion y voit une manière de précipiter sa mort en anticipant sur la volonté divine. C'est dire que la présence du testament est un cas de force majeure qui dans la situation de la *korgel* signifie qu'elle a été réellement intégrée dans la famille.

## CONCLUSION

Il peut sembler inopportun de réfléchir aujourd'hui sur des questions en rapport avec l'esclavage, car on considère ce phénomène comme faisant partie de l'histoire douloureuse, mais dépassée, de l'humanité. Pourtant une lecture critique de la distribution des biens dans le milieu haalpulaar est révélatrice des statuts traditionnels, avec l'invention par les castes dominantes de cette nouvelle formule de l'esclavage : l'utilisation de la *korgel*. Certes la *korgel* n'est pas "marquée au fer", n'est pas non plus vendue par le maître, mais sa vie, on l'a vu, participe de la condition de servilité et ne permet pas un épanouissement personnel.

La *korgel* n'est même ici qu'un exemple qui néanmoins, donne une idée sur des milliers (la population d'origine servile étant plus importante que la population d'origine libre en Mauritanie) d'individus d'origine servile dont les chances de réussite sont limitées.

Le contrôle des moyens de production traditionnels (la terre par exemple) par des castes qui sont au sommet de la hiérarchie, le maintien de la spécialisation professionnelle traditionnelle qui donne seulement aux *Nyeenybe* le droit de pratiquer certains métiers (artisanat par exemple) devenus aujourd'hui métiers de subsistance, et la tentative d'écarter les individus d'origine servile de l'instruction, immobilisent ces derniers dans

la situation de dépendance, voire de servilité continue. A moins d'un grand bouleversement, on restera encore longtemps sur ce schéma.

Les moyens de production. La terre

La principale ressource de subsistance à Kaédi est principalement les revenus de la terre, à partir des deux cultures du Diéri (*Jeeri*) et du Walo (*Waaló*). La culture du Diéri s'effectue après la tombée des pluies, alors que celle du Walo intervient après la décrue. Mais sur ce terrain, les individus d'origine servile sont hors jeu puisque le droit à la terre est réservé aux propriétaires qui sont presque toujours les hommes libres. L'aménagement par l'État du périmètre rizicole de Kaédi donne d'abord les droits à ceux auxquels appartiennent les terres, et en second lieu "à ceux qui sont capables d'exploiter les terres" selon l'expression des autorités (autrement dit aux riches). Ces deux critères évacuent souvent les individus d'origine servile, qui sont obligés de louer un bout de terre pour subsister.

L'artisanat

A ce niveau, tout se passe comme si la distribution traditionnelle des tâches, en fonction des castes, reste sacrée. Il est par exemple interdit à un non *Baylo* de s'adonner au travail de la forge; c'est une propriété exclusive du *Baylo*. Dans le système des castes, même si le *Maccudo* avait la possibilité de faire tous les travaux sans distinction, la mainmise de chaque caste sur sa profession est effective et laisse difficilement à autrui la possibilité de s'y installer, surtout que sur le plan social, on considère que seule la naissance donnait finalement une bonne qualification. L'absence de ce critère diminue de la qualité de l'objet fabriqué.

J'essaye de montrer que la reconversion de l'individu d'origine servile dans les métiers de subsistance, n'est pas chose aisée du fait de ce poids culturel défavorable. L'individu ne peut être que ce que son père est. L'insertion économique par ce chemin est donc bloquée.

Le blocage à ces deux niveaux oblige les individus d'origine servile à rester dans la position de dépendants vis-à-vis des anciens maîtres qui n'ont qu'à gagner de ces réalités culturelles qui créent des situations de servilité. Pour jeter un regard sur le milieu maure, l'exemple du Haratin (personne faisant partie du groupe des anciens esclaves des Maures) traduit clairement ce blocage. Ne possédant aucune terre et n'ayant hérité aucun métier traditionnel de son père, le Haratin est obligé de faire le porteur de sacs pour son ancien maître qui a le monopole des moyens de production. Il s'en suit aussi une situation de servilité qui est symbolisée à travers le geste fatidique du Haratin accroupi et en train de faire du thé pour son ancien maître.

## L'instruction

C'est une banalité de dire qu'en l'absence des moyens de subsistance, l'instruction peut devenir un luxe auquel, on peut tourner le dos. Les enfants sont très tôt appelés à participer au pain quotidien de leur famille, souvent en étant affectés chez l'ancien maître. Dans ce milieu, on commence même à défendre le point de vue selon lequel l'instruction ne sert à rien. Ce ne sera pas l'ancien maître qui contredira cette idée. Celui-ci fait tout son possible pour barrer le chemin de l'école à son serviteur qui contribue à rehausser son prestige social.

Non instruites les *korgel* sont maintenues dans l'observation stricte du rapport traditionnel entre un maître et son esclave. Leur "façonnement" se trouve du reste facilité par le fait qu'elles sont de manière générale non instruites, ce qui signifie absence de contact avec l'extérieur et donc soumission aux idées régnantes dans la maison du maître. Ces idées constituent un travail psychologique opéré sur elles.

## Violence symbolique

Par le phénomène *korgel* j'ai tenté de montrer qu'au niveau de la langue et des faits, différents procédés sont utilisés pour contenir les individus d'origine servile dans la servilité : *Maccudo ko Maccudo tan*. L'abolition peut être un simple discours, si l'espace de la servilité reste vivant. L'impact de l'idéologie des castes qui reste considérable, n'augure assurément pas le changement rapide des comportements. Ces derniers sont fonction des castes et de leurs rapports. Les attributions revêtues par les individus d'origine servile signifient des violences exercées sur leurs personnes, dont le sens est de les maintenir dans leur situation, ce qui a pour conséquence le prolongement et l'intériorisation des comportements serviles. Dans les administrations publiques, il est manifeste de constater que les rares individus d'origine servile qui ont franchi les échelons du commandement, sont gênés de donner des ordres à leurs inférieurs quand ces derniers font partie du groupe des hommes libres. La raison est qu'ils considèrent ces gens, qui leur sont inférieurs du point de vue de la hiérarchie bureaucratique, comme des supérieurs. Ils mettent donc en avant le critère de la naissance d'abord.

Je montre ainsi qu'en fin de compte, c'est le cadre de la détermination culturelle qui est à la base de l'étouffement de l'individu d'origine servile. Ce cadre est constitué de différents facteurs que j'ai évoqués en montrant qu'ils handicapent la catégorie sociale en question. La position de servilité est ressentie socialement comme normale parce que découlant des rapports traditionnels. La *korgel* est un élément du groupe d'origine servile dont l'intérêt est, pour les castes libres, est d'être fragile. La fragilité est ici en rapport avec l'âge de la *korgel* et sa non

maturité. Le maître a suffisamment de temps pour la façonner et la préparer à la servilité.

Bien des programmes d'alphabétisation laissent dans l'ombre cette importante partie de la population, car il ne faut pas s'attaquer aux avantages que certains ont eu depuis toujours. C'est une question sensible qu'on préfère laisser recouverte d'un voile. L'ébranlement des certitudes des maîtres a pu venir du désordre causé par l'introduction de la monnaie, de l'avènement du fonctionnariat et de l'école. Ce sont précisément ces mêmes éléments, devenus les critères de la modernité, qui fondent à présent l'infériorité et la supériorité des uns sur les autres, et qui sont capables de remettre en question les anciennes hiérarchies - à condition qu'ils ne soient plus monopolisés par les groupes traditionnellement dominants.

## GLOSSAIRE DE QUELQUES NOTIONS HAALPULAAR

*baylo* (plur. *wayilbe*) forgeron. Bien qu'on puisse dire en parlant des "gens castés" (*nyeenyo*, plur. *nyeenybe*) qu'ils sont libres (*ko be rimbe*), ils ne peuvent pas être classés proprement dans le groupe *Rimbe*.

*bi* enfant, fils, fille; *biyam* mon propre fils; *bingel* un petit enfant; ce diminutif s'applique à la servante *korgel* qui peut être appelée *bingel galle* "petit enfant de la maison, petite fille de la maison".

*Ceddo* (plur. *Sebbe*) nom d'une des castes dans l'organisation traditionnelle, caste des guerriers.

*Cuballo* (plur. *Subalbe*) pêcheur; la seule caste caractérisée par un métier manuel, et qui appartient à la catégorie des *Rimbe* (v. *Dimo*).

*cukaaku* enfance.

*Dimo* (plur. *rimbe*) libre; catégorie sociale qui regroupe les "marabouts" *Toorobbe* (v. *Toorodo*), les "guerriers" *Sebbe* (v. *Ceddo*), les "conseillers royaux" *Jawambe* (v. *Jawando*) et les "pêcheurs" *Subalbe* (v. *Cuballo*).

*fuuyi* stupide, démesuré, obtus, grossier.

*galle* (plur. *galleeji*) maison; métonymiquement famille.

*hakkille* esprit, intelligence.

*Haalpulaar* "celui qui parle la langue *pulaar*"; le nom que se donnent eux-mêmes ceux que la littérature coloniale et ethnographique appelle Toucouleurs.

*hokkude* donner; se dit de la fille qui est confiée à une famille chez qui elle servira.

*jappeere* traduit parfois par "selle"; mais il s'agit plutôt d'une sorte de tapis ou petit matelas aplati, qui tient lieu de selle quand on monte un âne, ou qu'on lui fait porter une charge.

*jawando* (plur. *jawambe*) autrefois, conseillers dans les cours des rois.

*jolde* monter (sur). Au sens figuré ce mot veut dire être sur la scène, être à la mode.

*korgel* (plur. *korkon*) petite servante (diminutif de *kordo*).

*kordo* (plur. *horbe*) femme esclave (cf. *maccudo*).

*maccudo* (plur. *maccube*) esclave (en parlant d'un homme; cf. *kordo*).

*nehde* éduquer, élever un enfant; c'est le terme employé pour décrire la relation entre un patron et une petite servante qu'il garde à la maison.

*nibbiddi* sombre; s'agissant de tissus, de vêtements : terne.

*njillu* visite faite à des parents ou alliés, voyage de vacances; la famille visitée doit donner quelque chose au visiteur; les parents d'une fille placée chez un maître viennent une fois ou deux dans l'année en *njillu* et espèrent en rapporter des cadeaux, vêtements, etc. La *korge1* elle-même quand elle visite sa famille d'origine est aussi en *njillu*, mais alors c'est elle qui apporte des cadeaux venant de ses patrons.

*nulande* (dérivé de *nulde* "envoyer faire une commission") envoyer quelqu'un pour qu'il fasse venir pour nous (pour moi) quelqu'un d'autre, envoyer pour le compte de, pour rendre service à.

*Nyeenyo* (plur. *Nyeenybe*) nom qui regroupe un ensemble de castes dans l'organisation traditionnelle, ce sont les castes d'artisans (forgerons, boisseliers, tisserands) et d'artistes (chanteurs, musiciens, griots). En français on dira pour *Nyeenybe* "les gens castés".

*rimdinde* (dérivé de *dimo*, plur. *rimbe*) rendre libre, affranchir.

*soosde* mot qui vient du mot français "sauce"; il veut dire donner quelque chose pour corrompre.

*toorodaagu* le comportement et les manières d'un *toorodo*.

*Toorodo* (plur. *Toorobbe*) nom de la caste supérieure dans l'organisation traditionnelle, caste qui se consacre en principe aux activités religieuses, Marabouts. En fait certains vivent d'activités agricoles.

Toucouleurs v. *Halpulaar*.

*wondude* être avec quelqu'un; se dit des personnes qui servent à la maison.

*yettude* faire les louanges de quelqu'un.

La réaction de la famille du maître face à la mort de la *korge1* ..... 21

Mystification de la *korge1* ..... 21

A propos de quelques cas d'intégration réussie ..... 22

CONCLUSION ..... 24

GLOSSAIRE DE QUELQUES MOTS EN HAÏNAN ..... 28

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS .....	1
Le phénomène <i>korgel</i> , un mode d'exploitation moderne ? .....	3
Le recrutement de la <i>korgel</i> .....	8
Place de la <i>korgel</i> dans sa nouvelle famille.....	9
Le travail à domicile.....	10
La <i>korgel</i> face à la sexualisation du travail .....	11
Le discours vis-à-vis de la <i>korgel</i> .....	11
La <i>korgel</i> et l'enseignement.....	13
Rapport entre la famille adoptive et la famille d'origine de la <i>korgel</i> .....	16
La <i>korgel</i> et la relation matrimoniale .....	17
Comment se reproduit et se maintient la situation- <i>korgel</i> .....	18
A propos de la révolte de la <i>korgel</i> .....	19
La réaction de la famille du maître face à la révolte de la <i>korgel</i> .....	21
Mystification de la <i>korgel</i> .....	21
A propos de quelques cas d'intégration réussie .....	22
CONCLUSION .....	24
GLOSSAIRE DE QUELQUES NOTIONS HAALPULAAR .....	28